

STRATÉGIE DE LUTTE RÉGIONALE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS

JOURNÉE TECHNIQUE : ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ORGANISÉE PAR LE CEREMA NORD-PICARDIE

23 MARS 2021



© Pixabay



©FREDON Hauts-de-France





SOMMAIRE



Contexte
(Présentation des espèces, de la réglementation et des moyens de lutte)



Coordination de la lutte sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais depuis 2003



Actions de soutien de la région Hauts-de-France à la lutte depuis 2016



Projet d'extension de la lutte sur l'ensemble des Hauts-de-France





CONTEXTE – LES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS



➤ Le ragondin (originaire d'Amérique du Sud)



© Pixabay

Taille (TC) : +/- 50 cm
Poids : +/- 7,5 kg
Queue : 25 à 45 cm, subcylindrique, poils
Tête relativement grande
Oreilles relativement grande
Vibrisses blanches

1880 : introduit en Indre-et-Loire (exploitation de la fourrure) puis entre 1925 et 1928
 1929 : Crise économique, fermeture de nombreux élevage et libération de nombreux individus
 Aujourd'hui, l'espèce est présente sur la quasi-totalité du territoire métropolitain.

➤ Le rat musqué (originaire d'Amérique du Nord)



© Pixabay

Taille (TC) : +/- 30 cm
Poids : +/- 1 kg
Queue : 20 à 25 cm, comprimée latéralement, presque glabre
Silhouette ronde
Oreilles à peine visibles
Vibrisses noires

1920 : introduit dans le nord et l'est de la France (exploitation de la fourrure)
 Années 30s : Formation de populations suite aux échappées/relâchés des élevages
 Depuis 1983, l'espèce est présente sur la quasi-totalité du territoire métropolitain.



CONTEXTE – LES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS



➤ Ecologie du ragondin



Habitat	Cours d'eau lents (rivières, canaux), étangs, marais, réseaux de petites mares bocagères. Il a un besoin important en végétations herbacées.
Terrier	30 à 40 cm de diamètre
Domaine vitale	3 à 6 ha
Densité des populations	Selon les ressources disponibles et les conditions du milieu
Reproduction	Toute l'année
Productivité	8,1 jeunes par an par femelle
Maturité sexuelle	5-9 mois
Régime alimentaire	Herbivore (plantes aquatiques, hélrophytes, graminées sauvages terrestres, maïs, pommes...) + écorce en automne et en hiver



CONTEXTE – LES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS



➤ Ecologie du rat musqué



© Pixabay

Habitat	Berges des cours d'eau lents (ruisseaux, rivières, canaux...) et pièces d'eau de toutes tailles (étangs, mares...).
Terrier ou hutte	En fonction du substrat
Domaine vitale	<100 mètres de diamètre
Densité des populations	Selon les ressources disponibles et les conditions du milieu (moyenne : 1 à 2 couples par ha ou km de rivière)
Reproduction	Fin février à fin septembre
Productivité	20 à 35 jeunes par an par femelle
Maturité sexuelle	Avant 1 an
Régime alimentaire	Herbivore (plantes aquatiques, hélrophytes, graminées sauvages terrestres, maïs, pommes...) + accessoirement prédateur (bivalves, amphibiens, écrevisses)



CONTEXTE – LES RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS



Enjeux

Sanitaire
Santé des végétaux

Destruction de parcelles agricoles

Sanitaire
Santé humaine et animale

Vecteur de maladies comme la leptospirose

Ecologique

Utilisation des ressources et modification de l'habitat des espèces locales

Economique

Effondrement des infrastructures routières et hydrauliques



© FREDON Hauts-de-France

Dégâts sur maïs



CONTEXTE – CLASSEMENT ET RÉGLEMENTATION



Espèces Exotiques Envahissante préoccupante pour l'Union européenne : Règlement UE 1143/2014 du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes + réglementation nationale sur les EEE (Code de l'environnement – Niveau 2, stratégie régionale EEE)

Gibiers nuisibles au titre de la police de la chasse : réglementation sur le piégeage, code de l'environnement (compétence aux FDC, Associations de piégeurs,...)

Organismes nuisibles au titre de la protection des végétaux : code rural et de la pêche maritime (compétence aux GDON, FDGDON, FREDON) : Articles L251-3-1, L252-1 et L252-2 + Arrêté du 6 avril 2007 relatif au contrôle des populations de rats musqué et de ragondins



CONTEXTE – CLASSEMENT ET RÉGLEMENTATION



- **Le code rural et de la pêche maritime → classés organismes nuisibles au titre de la protection des végétaux**

Article L251-3-1

« Afin de limiter les populations de rats musqués et de ragondins, tous les moyens de lutte doivent être mis en œuvre.

[...]»

Article L252-2

« Les groupements et leurs fédérations mentionnés à l'article L. 252-1 participent à la surveillance, à la prévention et à la lutte contre les dangers sanitaires. »



CONTEXTE – CLASSEMENT ET RÉGLEMENTATION



➤ Arrêté du 6 avril 2007 relatif au contrôle des populations de rats musqués et de ragondins

L'organisation de la surveillance et la lutte contre les ragondins et rats musqués est confié aux groupements de défense contre les organismes nuisibles et à leur fédération, aujourd'hui reconnus comme organismes à vocation sanitaire.

Les mesures nécessaires à la prévention des dommages causés par les ragondins et les rats musqués et les mesures nécessaires à la maîtrise de leurs populations, sont fondées sur :

- la surveillance de l'évolution de ces populations ;
- des méthodes préventives de lutte visant à gêner leur installation ou réinstallation ;
- le tir, le piégeage et le déterrage.



***Adhésion
des piégeurs
aux GDON***



© FREDON Hauts-de-France



CONTEXTE – LES MOYENS DE LUTTE



➤ Le tir, le piégeage et le déterrage

1^{ère} catégorie – Nasse ou Boîte à fauve (Ragondin), sur radeau ou au sol



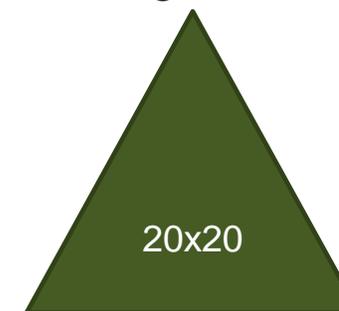
© FREDON Hauts-de-France

2^{ème} catégorie - Piège conibear ou piège en X (pièges à appât : livre de messe, équerre)



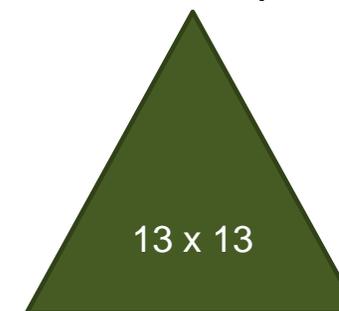
© FREDON Hauts-de-France

Ragondin



20x20

Rat musqué



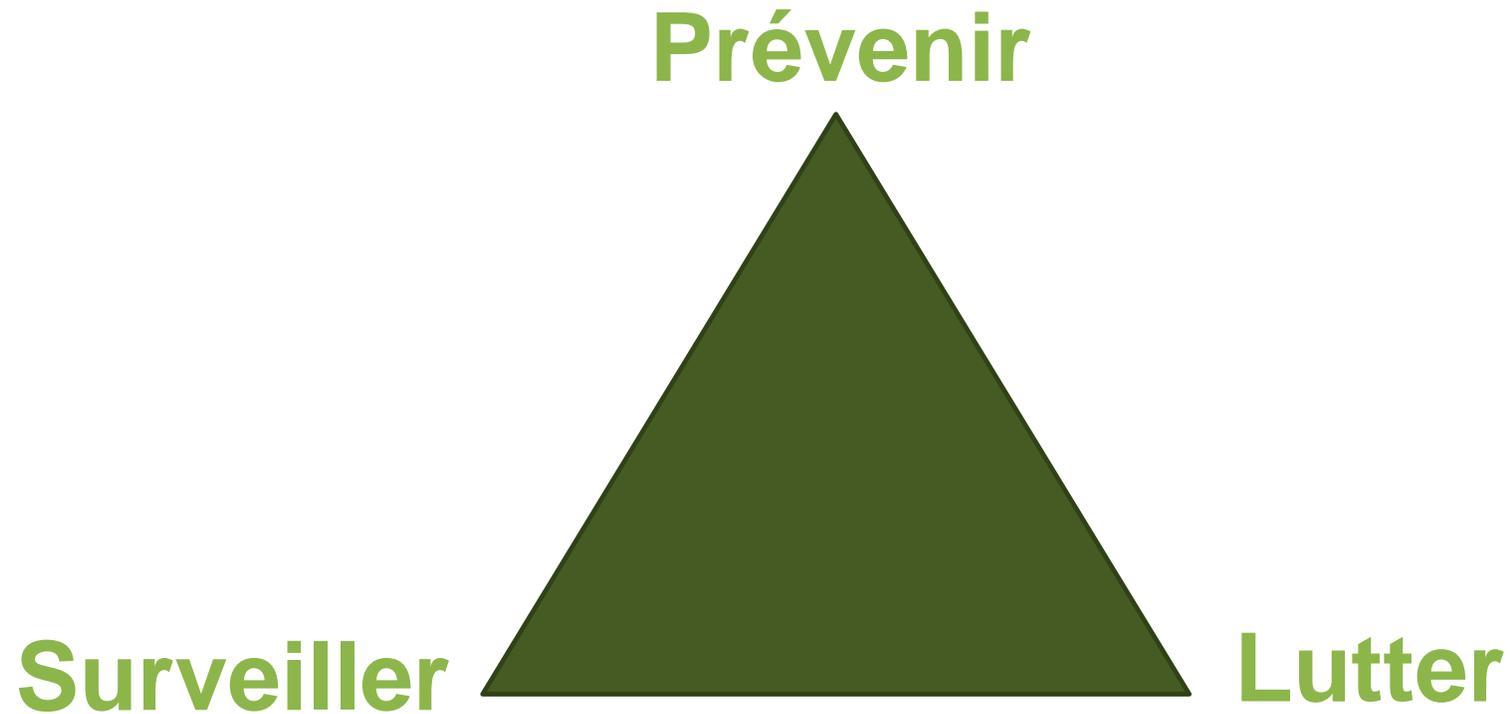
13 x 13



COORDINATION DE LA LUTTE SUR LE TERRITOIRE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS DEPUIS 2003



- **Lutte collective nécessaire et obligatoire contre le rat musqué et le ragondin**





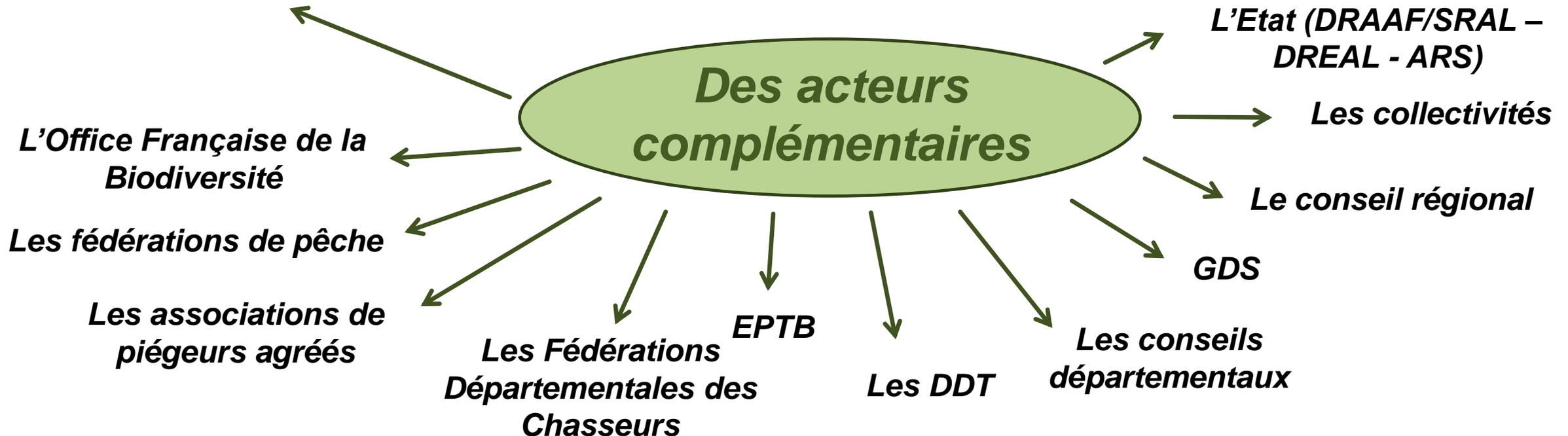
COORDINATION DE LA LUTTE SUR LE TERRITOIRE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS DEPUIS 2003



➤ **Lutte collective nécessaire et obligatoire contre le rat musqué et le ragondin** **« Chacun a un rôle à jouer »**

Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON)

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON)



Et tous les acteurs présents sur le terrain (CPIE, Parcs naturels, Syndicats mixtes...)

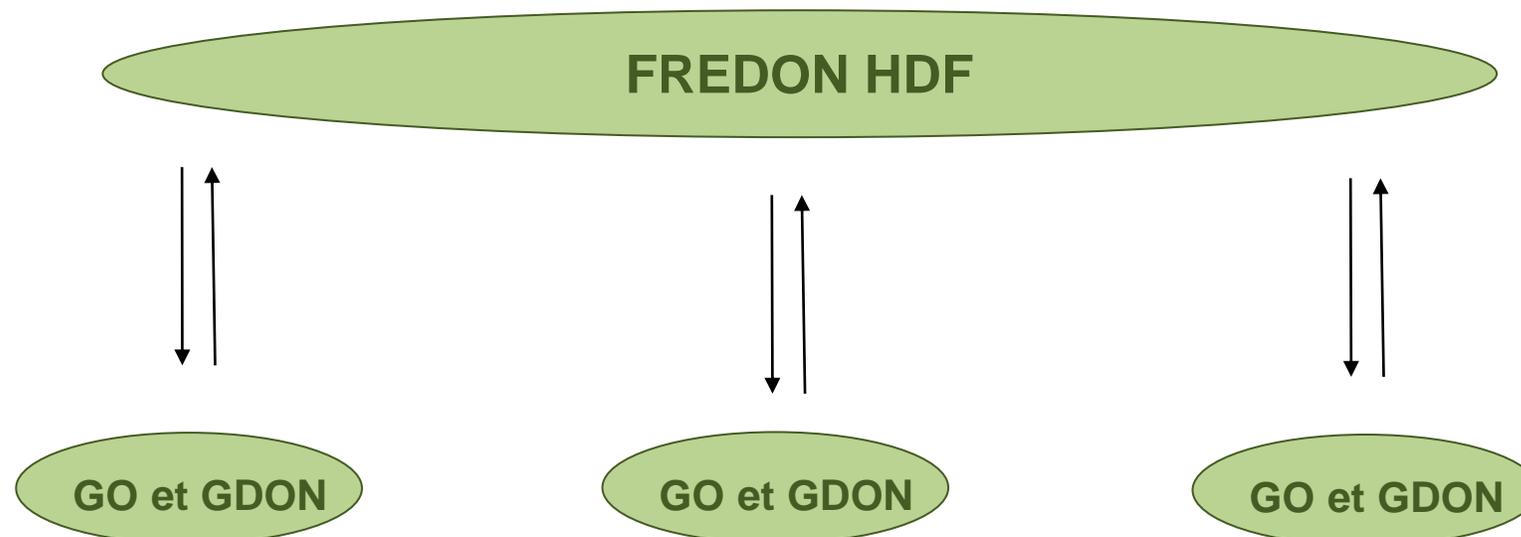


COORDINATION DE LA LUTTE SUR LE TERRITOIRE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS DEPUIS 2003



➤ **Lutte collective nécessaire et obligatoire contre le rat musqué et le ragondin**

L'organisation de la lutte collective est confiée aux groupements opérateurs (GO) dont les Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) et aux fédérations agréées (FDGDON, FREDON), conformément au Code Rural.

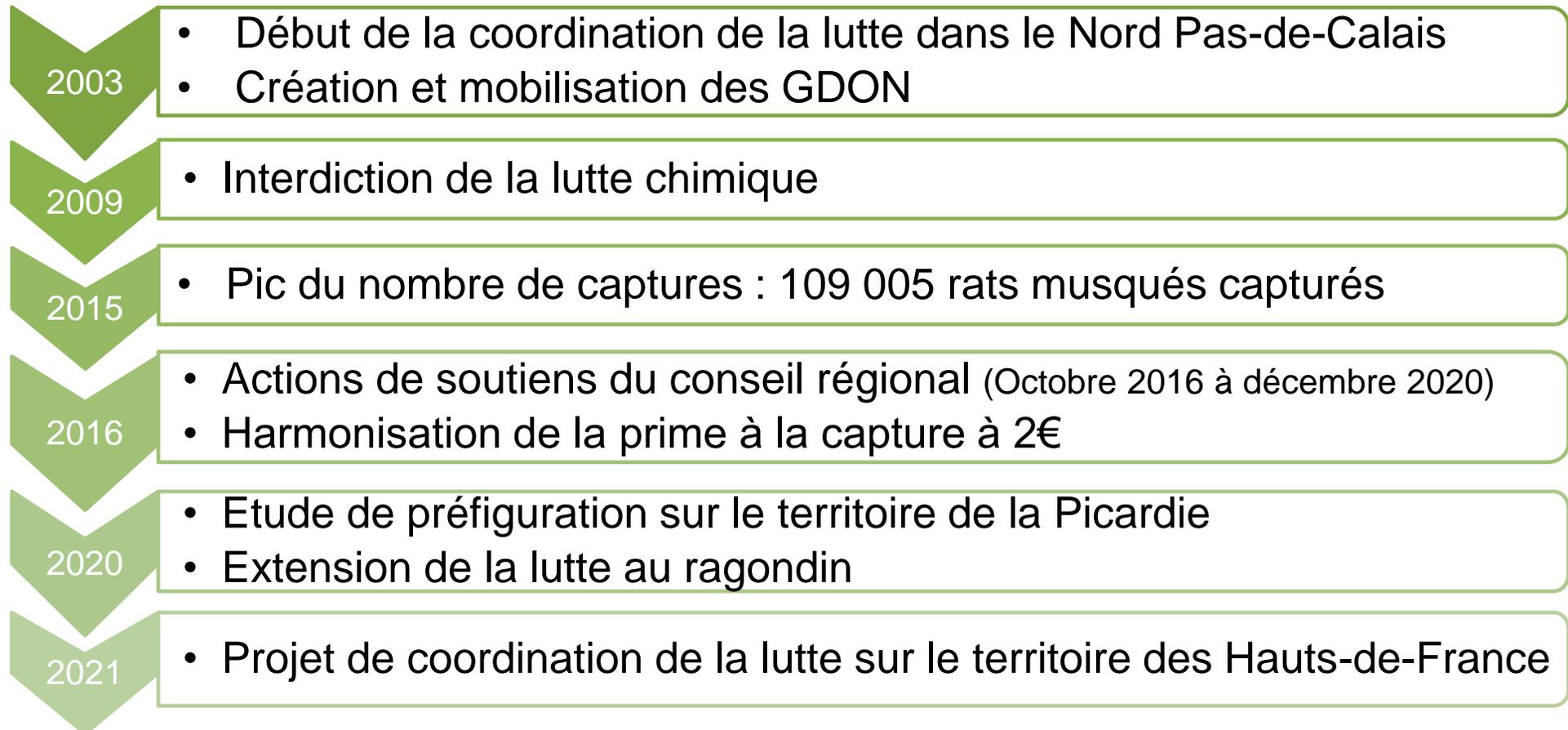




COORDINATION DE LA LUTTE SUR LE TERRITOIRE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS DEPUIS 2003



➤ Dates clés :

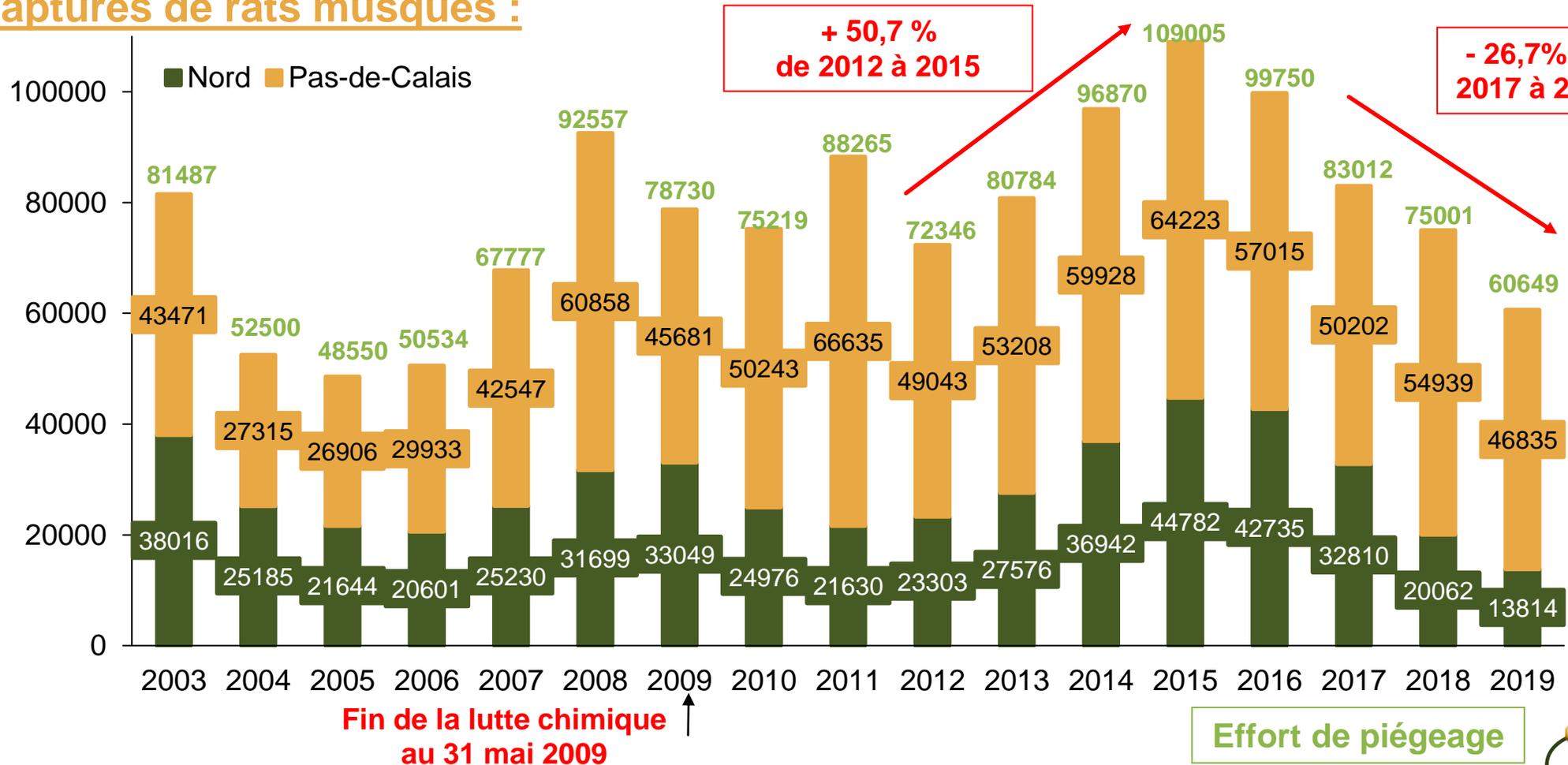




COORDINATION DE LA LUTTE SUR LE TERRITOIRE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS DEPUIS 2003



➤ Bilan des captures de rats musqués :



+ de 520 communes répertoriées



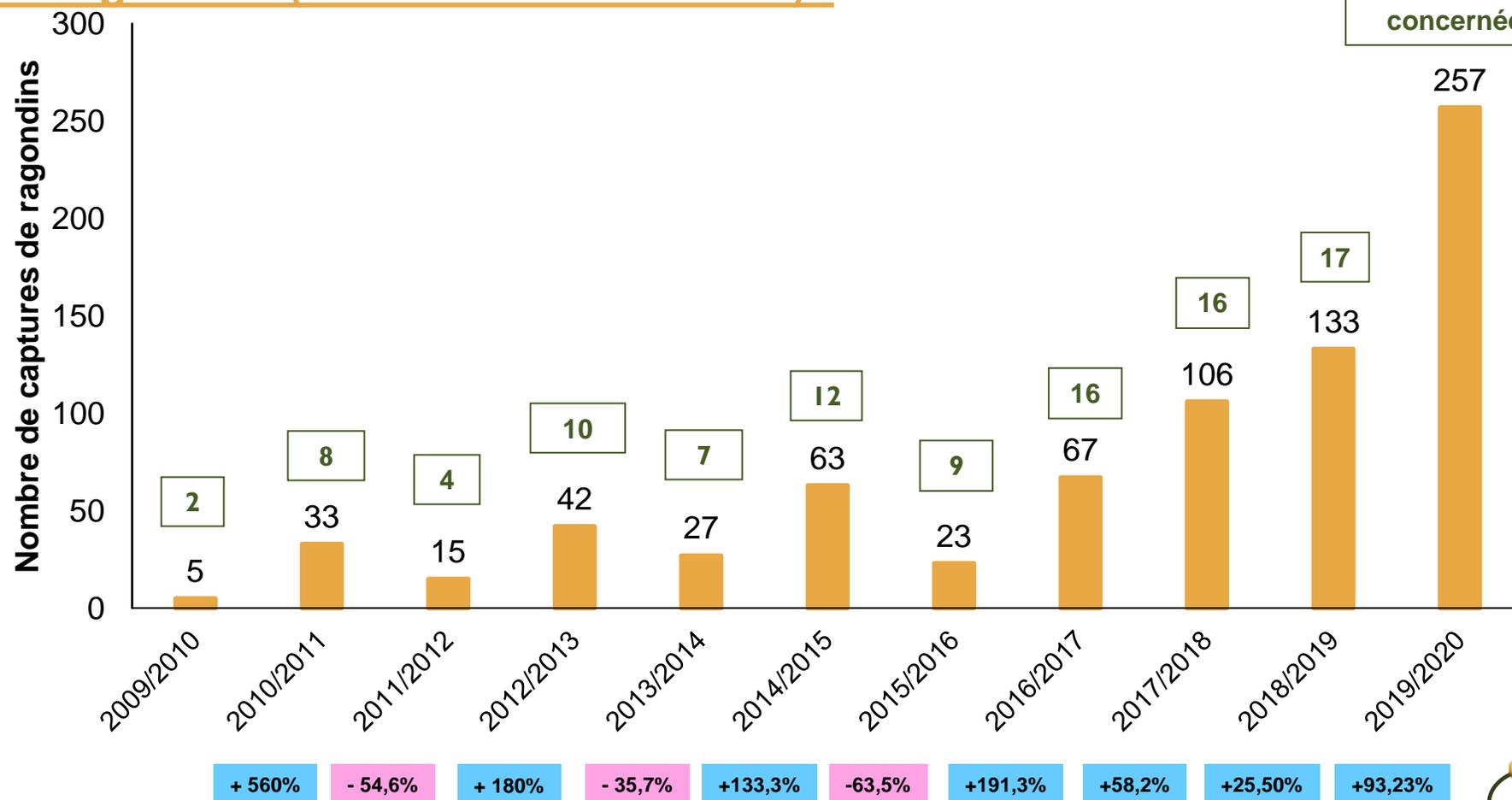
COORDINATION DE LA LUTTE SUR LE TERRITOIRE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS DEPUIS 2003



➤ Bilan des captures de ragondins (Données de l'APANGA) :



© Pixabay





ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



01/10/2016 au
31/03/2018

- Programme expérimental de lutte contre le rat musqué sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais

GDON de l'arrondissement de Béthune, GIDON de la région d'Audruicq, GDON de l'Ondatra, Association des 3 Pays, GDON du Boulonnais

01/04/2018 au
30/09/2019

- Renforcement de la lutte contre le rat musqué sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais

GDON de l'arrondissement de Béthune, GIDON de la région d'Audruicq, GDON du Pays de St Omer, GDON de Lumbres, GDON du Calais, GDON du Boulonnais

01/10/2019 au
31/12/2020

- Etude de préfiguration pour l'extension de la lutte sur le territoire de la Picardie
- Poursuite de la lutte contre le rat musqué et extension de la lutte au ragondin sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais

GDON de l'arrondissement de Béthune, GIDON de la région d'Audruicq, GDON du Pays de St Omer, GDON du Boulonnais

01/01/2021 au
31/12/2021

- Projet de coordination de la lutte contre le rat musqué et le ragondin sur le territoire des Hauts-de-France
- Poursuite de la lutte contre le rat musqué et le ragondin sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais

GDON de l'arrondissement de Béthune, GIDON de la région d'Audruicq, GDON du Pays de St Omer, GDON du Boulonnais



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Région
Hauts-de-France



ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



Programme expérimental de lutte contre le rat musqué (01/10/2016 au 31/03/2018)

Les engagements des groupements opérateurs :



**Opération
« coup de poing »**



**Lutte : Piégeage
et/ou tirs**

**Piégeurs
bénévoles
et/ou salariés**

**Organisation
de sessions
de formations,
de réunions...**



**Distribution de
pièges,
équipements**



**Récompenser le
meilleur piégeur**

**2 € (dont
0,50€ de la
région)**

**Prime à la
capture**

**Envoyer le
bilan des
captures à la
FDC et à
FREDON**

**Participer à la
réunion bilan
annuelle**





ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



Programme expérimental de lutte contre le rat musqué (01/10/2016 au 31/03/2018)

Les engagements de FREDON (animation et suivi de l'opération) :

Dossier technique et financier pour les groupements opérateurs

Convention cadre avec les groupements opérateurs

Suivre le dispositif expérimental : échanges réguliers avec les groupements opérateurs

Réaliser un point d'étape à mi-parcours

Accompagner les groupements dans le suivi des arrêtés passés avec la région Hauts de France

Bilan des activités, synthèse technique et financière pour chaque groupement, pour l'opération globale et pour FREDON



ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



Renforcement de la lutte contre le rat musqué (01/04/2018 au 30/09/2019)

Poursuite de la lutte contre le rat musqué et son extension au ragondin (01/10/2019 au 31/12/2020)

➤ **Mêmes engagements que le programme précédent + données cartographiques**



Les résultats qui vont être présentés dans cette partie ne concernent pas l'ensemble du territoire du Pas-de-Calais mais seulement les territoires des groupements opérateurs impliqués dans le programme.



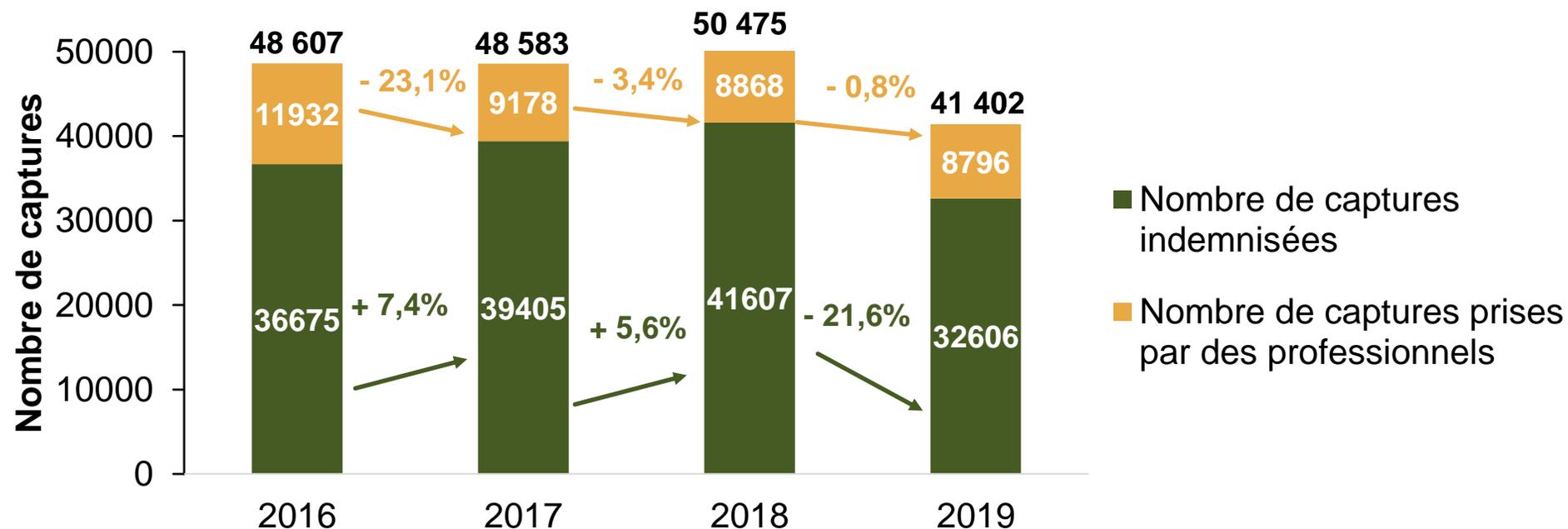
ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



Programme expérimental de lutte contre le rat musqué (01/10/2016 au 31/03/2018)

Renforcement de la lutte contre le rat musqué (01/04/2018 au 30/09/2019)

➤ Evolution du nombre de captures





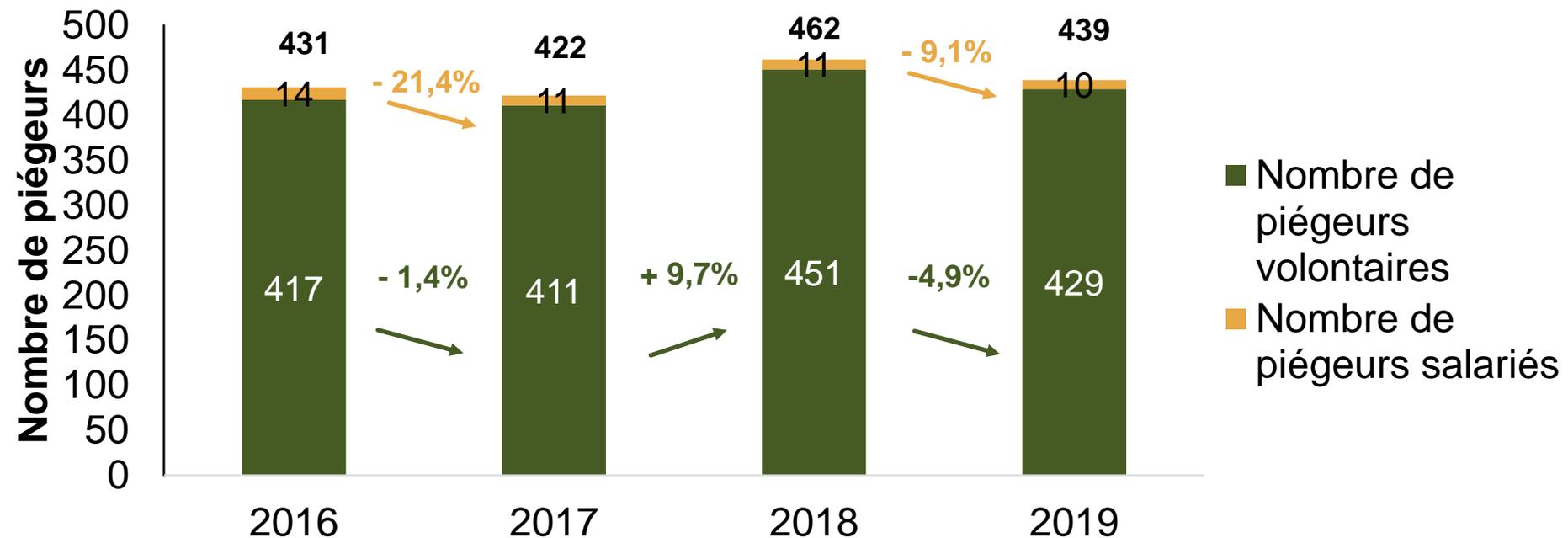
ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



Programme expérimental de lutte contre le rat musqué (01/10/2016 au 31/03/2018)

Renforcement de la lutte contre le rat musqué (01/04/2018 au 30/09/2019)

➤ Evolution du nombre de piègeurs





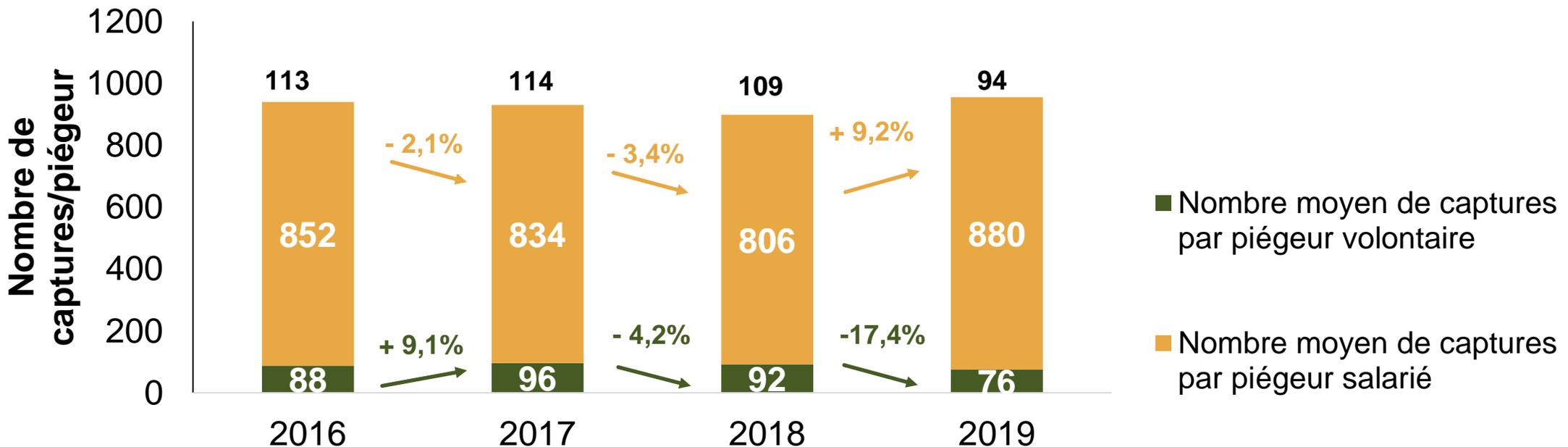
ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



Programme expérimental de lutte contre le rat musqué (01/10/2016 au 31/03/2018)

Renforcement de la lutte contre le rat musqué (01/04/2018 au 30/09/2019)

➤ Evolution du nombre de captures par piègeur





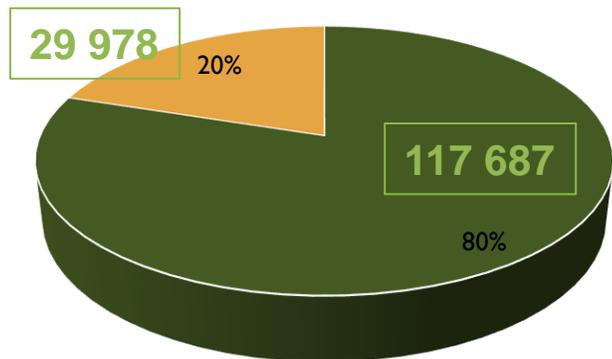
ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



Programme expérimental de lutte contre le rat musqué (01/10/2016 au 31/03/2018)

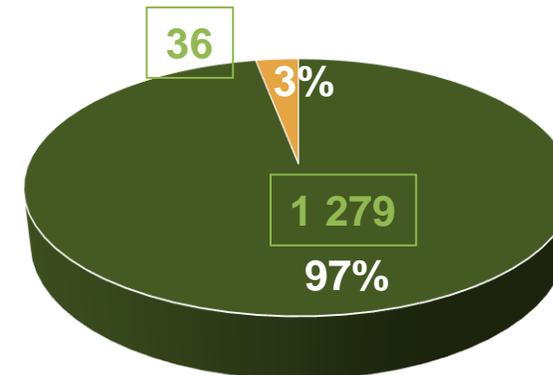
Renforcement de la lutte contre le rat musqué (01/04/2018 au 30/09/2019)

Rats musqués piégés



■ Piégeurs volontaires ■ Piégeurs salariés

Piégeurs



■ Piégeurs volontaires ■ Piégeurs salariés

➤ **Sans les piègeurs volontaires les populations de rats musqués ne sont pas maîtrisées**



ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



Programme expérimental de lutte contre le rat musqué (01/10/2016 au 31/03/2018)

Renforcement de la lutte contre le rat musqué (01/04/2018 au 30/09/2019)

60 000 rats musqués piégés = 30 000 couples



© Pixabay

30 000 couples = 900 000 rats musqués en plus l'année suivante



Région
Hauts-de-France



ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



Renforcement de la lutte contre le rat musqué (01/04/2018 au 30/09/2019)

➤ Bilan en 2019

- **5 GDON bien engagés dans l'opération**
- **Importance de l'implication des piégeurs volontaires dans la lutte contre le rat musqué**

Même si un piégeur professionnel piège 9 fois plus de rat musqué qu'un piégeur volontaire, un rat musqué capturé par un piégeur bénévole coûte 5 fois moins cher qu'un rat musqué piégé par un piégeur salarié.

- **1^{ère} cartographie de localisation du piégeage bénévole du rat musqué**
- **Le développement du piégeage permet une meilleure maîtrise des populations de rats musqués sur ces territoires.**



Région
Hauts-de-France



ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



Poursuite de la lutte contre le rat musqué et son extension au ragondin (01/10/2019 au 31/12/2020)

➤ Objectifs

- Nécessité de **maintenir les efforts de lutte contre le rat musqué**, Importance de **développer une lutte collective contre le ragondin**, en s'appuyant sur les piégeurs bénévoles, acteurs importants de la lutte.

➔ **Bilan en cours**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT





PROJET D'EXTENSION DE LA LUTTE SUR L'ENSEMBLE DES HAUTS-DE-FRANCE



➤ Objectifs 2020

- **Souhait d'étendre la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants au territoire de la Picardie** au vu de la présence avérée du rat musqué et du ragondin.
- La Picardie n'ayant pas de GDON existant, il apparait donc pertinent en premier lieu de :
 - **lister les structures existantes en Picardie** recensant ou luttant contre le rat musqué et le ragondin, afin de mieux les connaître et d'apprécier leurs rayons d'actions,
 - **recenser le nombre de captures de rats musqués et de ragondins** sur les 5 dernières années, pour analyser la pertinence de lutter collectivement contre ces deux rongeurs aquatiques envahissants,
 - **et ensuite d'étudier la possibilité de les faire participer à un projet commun**, pour lutter de façon collective contre ces rongeurs aquatiques envahissants.

Il s'agissait d'une étape de préfiguration, qui visait à dresser un état des lieux de la lutte contre le rat musqué et le ragondin en Picardie.





PROJET D'EXTENSION DE LA LUTTE SUR L'ENSEMBLE DES HAUTS-DE-FRANCE



➤ Perspectives 2021

- Développement de la lutte **sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France.**
- **Souhait d'étendre le dispositif d'indemnisation des piégeurs bénévoles**, dans le cadre de la coordination de cette lutte collective obligatoire, à l'ensemble du territoire de la Picardie, pour couvrir l'ensemble du territoire des Hauts-de-France.





FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

JE VOUS REMERCIE POUR VOTRE ATTENTION



FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

Margot DEGEZELLE

Responsable Préservation du Patrimoine Naturel
Responsable Gestion des Risques – Hygiène et sécurité

 margot.degezelle@fredon-hdf.fr

 06 83 44 02 15

 03 21 08 64 96

 Site technique de Loos-en-Gohelle
265 rue Becquerel – 62750 LOOS-EN-GOHELLE



© Pixabay

